

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2012\_15\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L' an deux mille douze , le jeudi 29 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Novembre 2012

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

**Secrétaire de Séance** : Madame Béatrice COUSSAUD

**Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour les travaux des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) à Monsieur le Préfet pour les projets de restructuration de l'école, agrandissement et mise aux normes du restaurant scolaire, extension de la salle polyvalente, extension et restructuration de la mairie à hauteur de 35 % du montant total 351.428,00 HT soit 122.999,00 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité;

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 122.999,00 euros au titre de la DETR à M. le Préfet de la Charente;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT